
CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bonsoir à tous, bienvenue à cet appel du CPWG At-Large. Nous sommes mercredi 19 mai 2021 à 19 h UTC.

Pour ne pas perdre de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, néanmoins nous allons noter les présences à partir de la salle Zoom et d'Adigo.

Nous avons reçu des excuses de Beatos Gena, Eduardo Diaz et Justine Chew.

Au niveau du personnel nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdogan, moi-même Claudia Ruiz, qui va gérer l'appel.

Nous avons des interprètes de langue espagnole qui sont Véronica et Marina et Claire et Jacques pour la langue française

Je vous rappelle bien vouloir rester en mode silencieux pour qu'il n'y ait pas de fond sonore ni de bruit sur les lignes. Identifiez-vous également lorsque vous prenez la parole.

Merci beaucoup, je passe la parole à Olivier Crepin-Leblond.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup et bienvenue à cet appel du CPWG. Et aujourd'hui nous avons un ordre du jour un petit peu différent, nous allons tout d'abord voir les séances de politique à ICANN 71, oui, ça arrive très bientôt. Jonathan Zuck va nous présenter tout cela, il va nous parler des thèmes pour les séances plénières et pour les séances de politique At-Large.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Après cela, nous aurons une mise à jour du groupe de travail et nous allons nous concentrer sur le processus de développement des politiques et des révisions des politiques de transfert, nous allons en apprendre plus sur ce thème.

Ensuite nous aurons, au niveau des droits curatifs des IGO plus d'informations avec Yrjo Lansipuro et Carlos également.

Et enfin, au niveau de l'EPDP, nous entendrons donc pour les gTLD plus d'informations.

Après cela nous aurons une mise à jour sur les commentaires sur les politiques. Moins que d'habitude je pense. C'est une période qui ne se prête pas à cela mais plutôt à plus longs termes, pour la rédaction de commentaires.

Donc voilà ce que nous avons à l'ordre du jour d'aujourd'hui, quelques annonces et ensuite nous verrons si nous rajoutons quelque chose à l'ordre du jour, si vous voulez rajouter quelque chose c'est le bon moment pour ce faire.

Donc il y a des personnes qui doivent nous quitter après 1 heure, donc indiquez-moi si nous devons modifier un petit peu l'ordre de présentation.

Je ne vois pas de main de levée pour le moment, donc tout va bien, c'est clair, nous adoptons l'agenda tel que nous l'avons à l'écran et nous pouvons passer au premier point, les mesures prises lors de notre dernière réunion de la semaine dernière. Les trois points ont été gérés, c'est en rapport avec la réunion d'aujourd'hui, est-ce qu'il y a des commentaires sur ces mesures de prises ?

Pas de commentaire, très bien. Donc c'est expédié. Cela veut dire que nous pouvons passer à notre autre point à l'ordre du jour avec Jonathan Zuck qui va donc nous parler des réunions et des séances concernant les politiques pour ICANN71.

JONATHAN ZUCK :

Je suis dans le Maryland et je vais vous parler d'ICANN 71. Il y a un certain nombre de séances pour lesquelles nous travaillons de prêt, pour qu'il y ait une bonne réunion pour la communauté en termes de thèmes intéressants, avec une bonne participation également, ainsi que des séances sur lesquelles ont aura une influence.

Donc, tout d'abord, en séance plénière, il y a quelque chose qui provient de la dernière réunion d'ICANN. Joanna Kulesza est une des organisatrices. Et, à partir de la dernière réunion du CPWG, elle a travaillé à ces thématiques et à l'organisation. Joanna, est-ce que vous avez quelque chose que vous voudriez nous dire à ce sujet en deux minutes ? Comment se passe l'organisation de cette séance plénière ICANN ?

Ha, Joanna n'est pas là. Donc désolé, elle va sûrement nous envoyer un rapport.

Et nous avons ICANN et l'écosystème de la gouvernance de l'internet, organisé conjointement par At-Large et le GAC. Donc c'est une fusion, si vous voulez, de deux propositions qui étaient arrivées. Est-ce que Marita est avec nous ? Est-ce que vous voulez dire quelques mots à ce sujet ?

MARITA MOLL :

Je suis là, je peux présenter. Oui, il y a quelques réunions qui se sont déroulées, avec une commission d'organisation, avec des personnes du GAC, des personnes d'autres unités constitutives. Il y avait 4 propositions différentes pour ces séances publiques : le modèle multipartite, son évolution, le GAC voulait parler de la gouvernance de l'internet au sens large, et également quelque chose sur le DNS et pour que l'ICANN soit plus efficace.

Donc on a pris un petit peu de ces 4 thèmes pour parler de l'écosystème de l'ICANN et de la gouvernance de l'internet. Nous espérons être un petit peu plus larges durant cette séance plénière, nous voulons nous assurer que l'ICANN soit plus efficace et inclusive parce que nous sommes de plus connectés à l'internet et le panel va donc explorer l'évolution de ces concepts et de cet écosystème et les collaborations avec d'autres organisations également. Donc nous nous retrouvons avec des panélistes, nous organisons tout cela. Ça avait été modéré par Jonathan lorsque nous avons parlé du DNS lors de la dernière réunion de l'ICANN. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Marita. Je suis sûr que ça va être une excellente séance. Et dites-nous, n'hésitez pas à faire appel si vous avez besoin de soutien pour cette réunion de l'ICANN71.

Le troisième thème vient de Steinar pour mieux comprendre les prestataires et la réputation en ce qui concerne les blocks List. Donc peut-être que Steinar pourrait nous en dire plus à ce sujet et nous indiquer où il en est et comment cela est en train d'être organisé.

STEINAR GROTTROD : Nous avons notre première réunion aujourd'hui. Et nous sommes tombés d'accord pour avoir un ordre du jour provisoire. Je le mets sur le chat.

Et, j'ai même le concept, que cette séance de 90 minutes soit en deux parties, donc que nous ayons d'abord les RBL, donc les questions de réputation et de liste, de block liste, pour ces prestataires de service, que nous ayons un panel et que nous ayons des représentants également qui puissent prendre la parole au niveau du groupe des registres, au niveau des bureaux d'enregistrement, que tout le monde soit bien représenté.

Je crois que ça va dans la direction à laquelle je m'attendais. Je suis satisfait, nous allons avoir un débat sur les utilisations malveillantes du DNS. Donc je serais très heureux d'en parler plus dès que j'aurais plus de détails. Merci.

JONATHAN ZUCK : Très intéressant, merci. Est-ce que vous allez présenter la perspective des utilisateurs finaux ?

STEINAR GROTTROD : Je n'en suis pas sûr, je ne sais pas trop quel est mon rôle ici, mais apparemment, d'après ce que nous avons dit, je vais présenter la partie technique. Je n'ai pas vraiment d'expérience dans ce sens. Donc j'ai quelques noms ici que j'ai noté, de personnes qui pourraient représenter les utilisateurs finaux. Et il y a aussi un membre du chapitre

ISOC qui s’y connaît en technologie. Je vais essayer en tout cas d’être actif en ce sens.

JONATHAN ZUCK : Oui. J’ai vu que votre rôle est plutôt celui d’un modérateur. Mais, bien sûr, tenez-nous au courant, on va vous aider dans ce sens.

STEINAR GROTTEROD : Oui, nous sommes en train d’organiser une réunion hebdomadaire, donc nous allons voir les questions que nous allons poser et que nous allons demander aux intervenants d’aborder, et nous allons les distribuer aux différents orateurs, en fonction des personnes qui veulent prendre la parole.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Steinar. Outre notre séance plénière, nous avons notre séance de politique. Et ce qui est différent ici, par rapport aux séances plénières, c’est que nous allons travailler dans un créneau horaire qui ne représente pas de conflit pour nos membres. Donc les séances de politiques sont assez populaires au sein de la communauté. Et la première d’entre elles, à nouveau Joanna est responsable de celle-ci, il s’agit du RDPG. Et, en tant que technologie et implications politiques.

Ensuite nous allons parler de l’utilisation malveillante du DNS et des mesures politiques régionales. La nature européenne de la prochaine réunion, l’ICANN 71 qui aurait dû avoir lieu en Europe, fait qu’on va beaucoup aborder la question de l’utilisation malveillante du DNS.

Ensuite, intérêt public, est-ce que la commercialisation des ccTLD est une menace. C'est Hadia Elminiawi qui va se charger de cette discussion. Hadia, est-ce que vous voulez introduire cette séance et nous dire ce qu'on peut faire pour vous aider ?

HADIA ELMINIAWI :

Merci Jonathan. L'objectif de cette séance sera d'explorer la commercialisation de registres ccTLD, est-ce que cela affecte les utilisateurs finaux de l'internet, essayer de comprendre l'impact de cela sur la protection des consommateurs, la stabilité du DNS et quel est l'intérêt public qui est en jeu ici.

Donc je travaille avec Christopher Wilkinson sur l'organisation de cette séance. Nous nous sommes déjà rencontrés une fois en ligne, Christopher m'a envoyé du matériel important pour cette séance. Et je serai le rapporteur de cette séance. Christopher sera un des panélistes et il parlera de l'histoire de cette question de commercialisation des ccTLD. Il a aussi contacté une série de panélistes et de modérateurs.

Par conséquent, cette séance va tenter de répondre à deux questions. Première : quel est l'impact des ccTLD et de la commercialisation de ccTLD sur la stabilité du DNS ? Et la deuxième question : est-ce que la commercialisation de registres ccTLD affecte les utilisateurs de l'internet.

Au cours de cette séance, nous allons essayer d'aborder cette question de manière plus large, nous n'allons pas parler de cas spécifiques de commercialisation de registre ccTLD. Par conséquent, ce sera une

approche générale, nous n'allons pas nous focaliser sur un cas en particulier.

JONATHAN ZUCK : Est-ce que vous pensez qu'il va y avoir des exemples qui vont être fournis ?

HADIA ELMINIAMI : Oui, nous avons des exemples spécifiques comme Nominet et il y en a d'autres. Peut-être qu'on sera préparés pour parler de cas spécifiques, mais nous allons essayer de ne pas parler de cas spécifiques, justement.

Est-ce que quelqu'un serait intéressé ou voudrait participer à cette séance ? Si c'est le cas n'hésitez pas à me contacter ou contacter Christopher et nous allons travailler avec vous pour organiser cela.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Avant de terminer, donc participation de l'utilisateur final au sein des processus d'élaboration de politique de l'ICANN.

HADIA ELMINIAMI : Nous pensons que ce titre représentait bien ce qu'était cette séance. Ici notre objectif est de parler des processus d'élaboration de politique et de leur impact sur l'utilisateur final. Donc cette séance va mettre l'accent sur la participation des PDP de l'ICANN et des utilisateurs finaux à ces PDP, nous allons parler de la communauté de l'ICANN, de l'impact que tout cela peut avoir sur la prise de décision au sein de l'ICANN.

Donc il y aura deux questions : dans quelles mesures le conseil d'administration tient compte de la communauté pour prendre des décisions et dans quelles mesures la communauté parvient à réunir des opinions qui représentent les utilisateurs finaux de l'internet.

Pour la première question nous allons avoir besoin de membres du conseil d'administration, nous allons voir qui. Et pour la deuxième question, je dirais que c'est une question importante pour le financement ALAC. Dans le cas d'ALAC, nous avons réalisé deux sondages qui pourraient être utilisés pour répondre à cette deuxième question.

Et, à nouveau, si vous êtes intéressé, si vous voulez participer à cette séance, n'hésitez pas à nous joindre ou à me joindre en tout cas.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Hadia. Oui, moi ça m'intéresse, je suis d'accord pour vous aider pour organiser cette séance.

HADIA ELMINIAWI : Parfait.

JONATHAN ZUCK : Est-ce qu'il y a des questions sur ces séances ? Je pense qu'Olivier a la main levée. Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Je crois qu'il est intéressant d'éviter de parler de ccTLD en particulier. Je sais qu'il y a beaucoup d'exemples, et Nominet a été

mentionné comme exemple. Mais ces problèmes sont des problèmes graves qui vont donner lieu à des questions émotionnelles je pense, donc il faut faire attention ici, au Royaume-Uni il y a beaucoup de problèmes.

Il y a aussi d'autres ccTLD qu'on ne va pas beaucoup voir parce qu'ils ont des structures de paiement qui sont locales, qui sont dans le cadre de TLD génériques. C'est le cas dans certains pays africains où il y a des contrôles du gouvernement de certains ccTLD ou un contrôle commercial, comme nous l'avons dit. Donc ce sont des TLD qui, dans certains cas, sont liés aux pays avec un contrôle des ccTLD et cet argent revient au pays pour le développement de ces réseaux. Et puis il y a d'autres cas où les ccTLD ont été enregistrés par des petits organismes.

Donc ce sont des organismes qui vont s'enregistrer, qui vont faire de l'argent avec ces ccTLD. Donc je crois qu'il vaut mieux rester dans le thème général pour qu'il n'y ait pas de problème, donc ne pas nous focaliser sur un TLD en particulier, sur des problèmes de ccTLD, ne pas rentrer dans des cas particuliers, parler de ces affrontements.

JONATHAN ZUCK :

Je crois que ça va être très intéressant. En tout cas on va parler de la commercialisation des ccTLD et je pense que ce sera très intéressant. Sébastien allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je voudrais reprendre ce qu'Olivier a dit. Je pense que nous devons être prudents, mais en même temps c'est utile que l'on parle des ccTLD. En particulier peut-être, en tant qu'utilisateur final, je pense qu'il y a

davantage de problèmes avec les ccTLD qui sont fournis gratuitement et qui ne sont pas vraiment donnés, parce que si on vous le donne vous avez des droits. Là c'est plus difficile pour les utilisateurs finaux de comprendre ce qu'il se passe. Il y a beaucoup de choses qui se passent dans le domaine.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET: La façon dont ils sont commercialisés, la façon dont ça fonctionne dans certains registres dans certains pays, c'est très important. Dans certains pays africains par exemple, ils partent de noms de domaine payants à des noms de domaines gratuits et à ce moment-là, le paysage dans le pays et à l'extérieur du pays peut être très différent. Et je pense que vous risquez... Vous n'avez pas assisté à la séance d'EURALO concernant les politiques et peut-être qu'au cours de cette séance vous auriez pu en savoir plus.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien, j'allais justement vous donner la parole parce que j'ai vu qu'il y avait la séance d'EURALO qui ne figurait pas ici. Est-ce que vous voulez commencer ? En parler ? Ou est-ce que je donne la parole à Chris ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Donnons la parole à Christopher.

JONATHAN ZUCK : Christopher, est-ce que vous voulez nous parler de la séance d'EURALO ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, d'accord. Est-ce que vous m'entendez ?

D'abord, je m'excuse, je suis un petit peu en retard, j'avais une réunion au préalable.

La séance d'EURALO va porter sur les noms géographiques et nous avons d'abord une position au niveau d'At-Large, portant sur les noms géographiques grâce aux recommandations préparées par Justine et son équipe. Et je crois que dans le contexte européen c'est très important aussi de s'assurer que ce problème figure en première ligne pour les participants d'At-Large.

L'organisation de cette séance n'est pas très simple parce que nous avons peu de temps et c'est une note un petit peu pour le futur référent. La préparation d'une réunion virtuelle de l'ICANN doit commencer à se faire plusieurs mois avant l'événement. Je sais que Gisella assume sa responsabilité, mais parfois, je trouve que nous avons très peu de temps pour organiser les choses et des fois c'est d'une semaine sur l'autre.

Et nous avons réalisé ou suivi déjà des étapes tout à fait positives, nous avons un très bon modérateur, Sandra sera notre modératrice, c'est la présidente de plusieurs conseils et organisations, et je suis sûr qu'elle fera du très bon travail en tant que modératrice.

Sébastien a aussi été en contact avec le gouvernement français pour représenter ce point de vue sur certains aspects concernant les noms

géographiques. Et je suis entré en contact avec la Commission européenne afin de réaliser une petite présentation sur les différentes options concernant la législation locale pour protéger les noms géographiques. Il y a différents aspects que nous pouvons reprendre en fonction des différents panélistes qui vont participer à cette réunion, que nous allons pouvoir identifier et contacter avant le 16 juin. C'est un petit peu juste.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Christopher. Donc j'espère que ça a été utile. Bon courage, bonne chance avec la préparation de cette séance.

Voilà donc les séances concernant les politiques, séances d'At-Large qui arrivent bientôt. Moi je pense que ça va être une très bonne réunion, ICANN 71. Je vous redonne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Jonathan. Nous allons maintenant pouvoir passer aux mises à jour sur les groupes de travail et nous allons commencer avec la révision des politiques de transfert et ce PDP avec quelques acronymes. Nous avons un nouvel espace de travail qui existe où vous trouverez cette présentation. Je ne sais pas exactement qui va présenter, Steinar peut-être ? Donc je laisse la parole à Steinar et Daniel Nanghaka.

STEINAR GROTTEROD :

Mais c'est quelqu'un d'alternatif qui a préparé cette présentation. Je dois dire que nous avons eu notre première réunion vendredi dernier et

que c'était une introduction pour tous les membres, les présentations également. Et nous avons eu Steve Crocker en tant qu'agent spécial et expert de ces questions. Et il a apporté beaucoup aux débats. Et nous en parlerons avec ce groupe au niveau des diverses politiques.

Mais je vais donc vous permettre maintenant de parler un petit peu plus de cette révision des politiques de transfert avec Lutz Donnerhacke.

LUTS DONNERHACKE :

Donc ce PDP est un petit peu différent. Différent du type de structures habituelles que nous avons et opère d'une manière où parfois on a des problèmes pour communiquer entre différents groupes et tout le monde doit prendre part.

Donc la procédure devrait permettre à plus de personnes de contribuer. C'est parfois difficile. Et donc il faut que les personnes puissent s'exprimer avec les points importants qu'ils ont.

Donc ce PDP c'est pour nous, pour parler des problèmes des utilisateurs finaux, nous devons mieux comprendre la situation, nous devons tenter d'établir des mécanismes et donc essayer de mieux comprendre la situation. Donc je voulais simplement vous présenter la situation avec cette diapo, comprendre les procédures qui sont derrière ces problèmes et voir ce qui intéresse plus particulièrement At-Large.

Donc nous avons tout d'abord différents domaines, ici. Nous avons les titulaires de noms de domaine qui travaillent avec des opérateurs du DNS. Et donc il y a un opérateur qui est différent. Donc là on peut changer d'opérateur, mais on peut également changer le titulaire de

nom de domaine. Donc ça, ça va avoir un impact fort sur la durée de vie du domaine.

Donc nous avons un processus de politique qui permet, avec WHOIS, d'avoir un transfert qui est absolument essentiel et qui doit être sécurisé autant que faire se peut lorsque cela est nécessaire. Donc ce transfert doit être sécurisé. Et c'est indiqué ainsi sur la diapo où les registres veulent avoir parfois un processus plus simple, mais il y a un rapport qui s'instaure avec les titulaires des noms de domaine, il doit y avoir une communication. Et il faut limiter également tout l'aspect bureaucratique qu'il pourrait y avoir à ce niveau.

Donc, si nous voulons changer quelque chose dans un nom de domaine, par exemple qui est titulaire ou propriétaire de ce nom de domaine, comment gérer cela ? Et bien c'est au niveau du registre qu'il y a donc des rapports qui s'instaurent avec les bureaux d'enregistrement.

Donc le processus principal au niveau juridique, vous le voyez sur cette diapositive. On demande au nouveau bureau d'enregistrement qui obtient un nouveau nom de domaine de fournir une autorisation pour prouver qu'ils sont en mesure d'effectuer cela.

Donc s'il y a un rapport de confiance qui s'instaure, le transfert peut être effectué à ce moment-là. Et là, le bureau d'enregistrement indique que le transfert est possible et réalisable et il y a une demande de confirmation pour permettre le transfert. Donc il y a une réponse par oui ou par non.

Ensuite, nous avons donc le registre qui reçoit cette confirmation et qui envoie par la suite une note d'achèvement de transfert au bureau d'enregistrement.

Et voilà donc comment ce flux de travail fonctionne et comment il y a donc les communications entre ces différentes entités.

Donc, au niveau de l'autorisation, la première étape et, ça c'était il y a plusieurs années, il y avait le système [Hôte-Info] pour vérifier en effet que tout cela était bien légitime et non pas frauduleux. Donc c'est une manière un peu plus sécurisée de travailler. Lorsqu'il y avait une demande de transfert, on devait avoir des connaissances sur le domaine et des connaissances au niveau interne pour s'assurer qu'il y ait une bonne initiation du transfert. Le processus avec les codes [Hôte-Info], c'est de demander aux bureaux d'enregistrement qu'il y ait une mise à jour de ces codes [Hôtes-Info] auprès du registre. Donc à la suite de la demande de transfert on fournit donc ces codes [Hôte-Info] et ces codes [Hôtes-Info] partent vers le registre. Ces informations sont déjà au niveau du registre. Donc il y a une vérification de ces informations et il y a une autorisation par la suite du transfert.

Donc voilà ce qu'il y a derrière ces processus. Et il y a diverses politiques pour gérer cela. Et ces processus doivent être simplifiés, nous le pensons, pour être plus faciles pour les titulaires de nom de domaine. On peut également plus les sécuriser.

Donc il faut également que les bureaux d'enregistrement effectuent bien leur travail à ce niveau.

Donc au niveau du bloc 1A, nous avons des questions sur ces codes [Hôte-Info]. Ils sont déjà en place. Est-ce qu'il y a déjà assez d'informations qui sont en place? Que doit faire le bureau d'enregistrement qui va obtenir un nouveau nom de domaine et qui va effectuer une demande de transfert? Est-ce qu'on va utiliser ces codes [Hôtes-Info], est-ce qu'ils vont remplacer les demandes d'autorisation et comment est-ce que cela va fonctionner?

La prochaine question qui se pose c'est: est-ce que ces codes [Hôte-Info] peuvent remplacer la demande d'information de la part du bureau d'enregistrement qui perd un nom de domaine? Donc il y a déjà en place certaines de ces demandes au niveau bureaucratique, mais la demande c'est: est-ce que vous êtes sûr que vous voulez transférer ce nom de domaine en tant que bureau d'enregistrement?

Il y a la question du calendrier qui se pose également, il y a la question des formulaires qui doivent être utilisés. Il peut y avoir des retards, ça dépend évidemment du temps qui est requis pour obtenir la réponse des différents bureaux d'enregistrement. Donc il y a de cela 15/20 ans, la situation était un petit peu différente, on attendait parfois plusieurs semaines pour obtenir des réponses. Ensuite il y a eu une nouvelle politique qui est arrivée, il fallait répondre en temps et en heure, le bureau d'enregistrement devait absolument effectuer cela. Donc cela mettait beaucoup de pression sur les bureaux d'enregistrement et là maintenant on peut initier le transfert et il y a parfois des bureaux d'enregistrement qui ne répondent pas, mais en tout cas il y a une période de 5 jours pour obtenir une réponse.

Donc, si on veut vraiment accepter ces codes [Hôte-Info], il n'y a qu'un seul type d'information nécessaire pour autoriser un transfert de nom de domaine. Donc, est-ce que l'on peut sécuriser encore plus ces codes [Hôtes-Info] ? Parce que pour le moment il s'agit de chaînes qui ne sont pas toujours sécurisées, donc nous devons nous poser la question.

Donc si nous voulons sécuriser cela, nous devons garder à l'esprit qu'il y a beaucoup de barrières techniques qui existent pour les bureaux d'enregistrement et, je ne sais pas ce qu'il se passe à ces niveaux techniques. Donc si cela est possible au niveau des codes [Hôte-Info] et codes informatiques, au niveau du réseau. Je ne connais pas exactement la situation, je ne sais pas s'il doit y avoir des caractéristiques obligatoires pour sécuriser plus ces codes [Hôte-Info].

La prochaine question est : si l'on a moins de travail administratif à faire, comment est-ce qu'on peut démontrer que la personne qui laisse ce nom de domaine est pourquoi cette personne laisse ce nom de domaine. C'est une question ouverte à laquelle nous n'avons pas encore réussi à répondre.

Les changements, maintenant, entre les bureaux d'enregistrement. Donc le propriétaire du domaine va changer et les données WHOIS vont être modifiées. Le WHOIS n'est plus public, donc on peut avoir un changement de propriétaire, mais tout dépend du fait que les parties prenantes auront la possibilité de confirmer ou de cacher, dissimuler les changements de propriété. Il faut démontrer que l'on est vraiment le propriétaire de ce nom de domaine.

Actuellement, il y a quelques mesures de sécurité qui sont assez difficiles à comprendre pour les propriétaires de nom de domaine. Si vous

changez quelque chose, 60 jours après le changement on ne peut plus faire de changement une fois que le domaine a été transféré. Donc si on change quelque chose, le domaine est verrouillé, est bloqué.

La prochaine question à laquelle il faut répondre, c'est comment travailler avec les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire en cas de transfert ?

Il y a de nouveaux services de ce type qui sont inclus dans ce processus et des manières. Finalement, ils sont les propriétaires du nom de domaine pendant un certain temps, et dans le domaine de certaines politiques, il n'est pas clair si le service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire est vraiment le propriétaire du nom de domaine, parce qu'il travaille pour le titulaire de nom de domaine. Donc le titulaire de nom de domaine peut se demander s'il existe un contrat, s'il faut créer cela. Et, dans le cadre de ce PDP, justement, nous voulons essayer de trouver une nouvelle définition concernant la propriété du nom de domaine, comment est-ce que cela est défini dans ce nouveau processus, et comment faire cela. Nous devons donc travailler là-dessus.

Ensuite, le bloc de questions numéro 2, ce sont des questions de problèmes inter-bureaux d'enregistrement. Les bureaux d'enregistrement ont discuté entre eux parce qu'il y a des problèmes liés aux contacts en cas d'action d'urgence pour le transfert, le TEAC.

Donc l'objectif est de réduire les délais inter-bureaux d'enregistrement à 4 h en tout. Si c'est le cas, vous devez les appeler, vous devez avoir un expert qualifié des deux côtés, et l'appeler directement. Et ici, on se demande comment faire ce transfert accéléré. Et, à notre avis, est-ce que l'on peut faire cela ? Est-ce que l'on peut rendre le transfert plus

rapide en déclenchant ce processus. C'est une question à laquelle nous n'avons pas pu répondre.

La prochaine question serait : que se passe-t-il si la demande de confirmation de ce transfert du bureau d'enregistrement sortant n'a pas été faite ? Le bureau d'enregistrement perd le droit de dire qu'il ne veut pas faire ce transfert.

La même chose pour la politique de règlement de litiges dans le cadre des transferts. C'est une politique qui permet de commencer un transfert pendant un certain temps. C'est une question compliquée parce que les discussions légales sont des discussions compliquées, on se demande comment est-ce qu'on peut aller voir le bureau d'enregistrement entrant en lui disant : vous avez fait une erreur, et en lui demandant de corriger cela. Comment faire cela ?

Dernière diapositive. Ici nous avons la charte ouverte. Nous avons quelques idées seulement. Ici nous pouvons fournir ce que nous voulons parce qu'il n'y a pas de question préparée, donc c'est un domaine ouvert. Et nous avons quelques points qui nous paraissent intéressants, par exemple les cas où le transfert a été rejeté.

Donc cela nous donne l'occasion de demander à l'ICANN de donner davantage d'informations concernant ces refus ou ces rejets de transfert.

Donc comment est-ce que l'on distribue ces raisons de rejet, comment est-ce qu'on le présente aux opérateurs de noms de domaine ? Les transferts approuvés par l'ICANN sont très longs. On a un problème, pendant plusieurs mois ce système n'a pas fonctionné. Et, je crois qu'il

faudrait que l'ICANN soit un peu plus responsable ici dans ce sens pour s'occuper de régler ce type de problèmes.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Lutz. Je crois que nous allons pouvoir donner la parole au public pour les questions et commentaires. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier, merci Lutz pour cette présentation. Je crois que nous devons essayer d'organiser des exercices au niveau interne, au sein du CPWG pour voir ce que nous voulons obtenir de ce processus. Il y a beaucoup de choses qui sont très techniques, il nous voir un peu dans quelle mesure nous pouvons développer un système destiné à l'utilisateur final pour ce PDP.

Donc nous devons essayer de définir un peu mieux à quoi cela correspond.

Je sais qu'il y a un autre fait compliqué, c'est la question de l'enregistrement des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, c'est encore plus difficile de savoir qui est le titulaire de nom de domaine dans ce cas-là.

Donc je vous remercie de nous faire part de votre opinion concernant les possibilités qui existent au niveau de l'utilisateur final, quel pourrait notre objectif pour ce PDP aussi.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Lutz, est-ce que vous voulez répondre aux commentaires l'un après l'autre ? Est-ce que vous voulez entendre tous les commentaires et puis vous répondrez ?

LUTZ DONNERHACKE : Je crois que c'était plus un commentaire qu'une question, donc on peut le laisser.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, des fois on a envie de faire juste un commentaire. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Je voudrais dire que c'était une très bonne présentation qui nous montre la complexité de cette question, ce que la situation de WHOIS a provoqué est le fait qu'il y ait beaucoup, tellement de questions et problèmes à résoudre.

Mais pour répondre au commentaire de Jonathan, je ne pense pas qu'ici ce soit notre responsabilité de réunir la position d'At-Large concernant WHOIS. Très souvent, vu la complexité et les problèmes à résoudre, j'espère – et Lutz peut peut-être le confirmer – qu'il y aura une volonté générale au sein du PDP pour résoudre ces problèmes. Il y a beaucoup de gens qui disent : oui, c'est vrai.

Donc je pense qu'il y a beaucoup de cas dans lesquels le groupe va devoir essayer de trouver des solutions. Il n'est pas clair encore si ces solutions porteront à controverses ou pas. Je pense que nos membres

pourront nous reparler de tout cela lorsque les choses avanceront et risqueront d'affecter vraiment les utilisateurs finaux et dans les situations dans lesquelles nous allons devoir prendre des décisions.

Je pense qu'il va y avoir ce type de situation. Mais je crois que ce n'est pas vraiment une tâche destinée à nos membres et aux membres du PDP. Les membres du PDP doivent essayer de répondre à ces problèmes et trouver des bonnes recommandations.

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci Alan. Vous l'avez déjà dit. Je ne pense pas que ce soit un thème qui prête à controverse, mais je pense que c'est une question qui va amener les volontaires à essayer d'exprimer leurs opinions, ce n'est pas une controverse dans le sens qu'ils vont devoir lutter, mais il faut comprendre ici ce qui est important du point de vue d'At-Large.

ALAN GREENBERG :

Je dirais que ce n'est pas facile. Mais le succès ici c'est que les transferts seront faits lorsque les domaines seront transférés, lorsqu'on arrivera à démontrer la propriété sur le domaine.

Je ne pense pas que notre tâche soit difficile par rapport à la difficulté du problème, voilà ce que je dis.

JONATHAN ZUCK :

Ok, d'accord, merci Alan.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. Jonathan, nous vous remercions. Nous avons Judith maintenant.

JUDITH HELLERSTEIN : Merci de cette excellente présentation. Je pense que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires sont aussi un problème, il y a beaucoup d'utilisateurs qui vont enregistrer des noms de domaine à travers une compagnie et on ne sait pas très bien qui est derrière ces compagnies. Et très souvent ils n'enregistrent pas le nom de domaine en leur propre nom, ils le font au nom de la compagnie, ils ne savent pas s'ils ont fait le bon choix. Ici il y a beaucoup de travail dans ce domaine à faire pour aider les utilisateurs finaux et les individus qui n'ont pas compris le processus, afin qu'ils puissent être mieux placés, parce que des fois ils perdent leur nom de domaine parce que la compagnie auprès de laquelle ils l'ont enregistrée l'a fait de manière incorrecte et ils ne pouvaient plus rien faire après cela.

Et, par ailleurs, lorsqu'on veut transférer un nom de domaine il y a beaucoup de problèmes ici qui vont surgir. Il nous faut essayer de voir comment s'assurer que nous allons protéger et défendre l'utilisateur final.

Voilà, de toute façon c'était une très bonne présentation et je vous remercie.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Judith. Donc je vais continuer à voir la liste de personnes. Steinar ?

STEINAR GROTTROD : Merci de cette présentation, c'est tout à fait utile d'expliquer cela de cette manière, c'est très complexe. Et je crois que nous devons réfléchir à deux points.

Pour les utilisateurs finaux, nous voulons avoir un transfert sécurisé d'un bureau d'enregistrement à un autre. Et, selon moi, les politiques de transfert doivent inclure cet aspect de sécurisation et ça doit être compréhensible aussi pour les utilisateurs finaux. Et ça doit être compréhensible aussi pour les utilisateurs finaux.

Donc on va passer beaucoup de temps là-dessus, mais je crois qu'on a besoin de lignes de conduite pour les politiques, et pour le moment il y a des éléments qui ressemblaient à des directives ou des lignes de conduite, mais il n'y a pas eu beaucoup d'exécutions. Nous avons des choses qui se font au niveau du DNS, au niveau des courriels, nous avons un site web, mais toutes ces choses, selon moi, c'est quelque chose qui pourrait protéger les utilisateurs finaux, mais on n'a pas assez de politiques je crois. On a besoin de politiques pour qu'il y ait des rapports un petit peu différents avec les bureaux d'enregistrement.

C'est très complexe en effet d'avoir uniquement une politique pour que ce soit bien géré. Moi, je crois qu'on peut avoir une politique qui est correcte mais des directives qui ne soient pas claires et qui ne soient pas bien conçues.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Steinar. Alan ?

ALAN GREENBERG:

Oui, merci. Pour rebondir sur ce qu'a dit Judith, elle a raison, il y a des choses qui ne conviennent absolument pas, pour les novices, pour les utilisateurs finaux, qui ont plusieurs intermédiaires, des hébergeurs, des concepteurs, des webmestres. C'est très complexe et ce n'est pas toujours beau à voir. Donc ces politiques de transfert sont compliquées.

On aimerait en effet gérer cela à meilleur escient. Et parfois l'internet est utilisé comme un outil. Mais je ne sais pas si on peut être sauvé par ces politiques. C'est comme les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires, certains sont au niveau, mais ce n'est pas toujours la meilleure solution.

Donc on ne peut pas ignorer ces points, mais je ne crois pas que les politiques de transfert vont vraiment tout résoudre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Alan. Donc Steinar et Lutz vous allez pouvoir conclure sur ce thème, parce qu'on n'a pas assez de temps pour parler de cela. Steinar ?

STEINAR GROTTEROD :

Oui, un petit exemple : si on a une politique qui dit que les transferts d'un nom de domaine entre bureaux d'enregistrement doivent également changer automatiquement, je crois que c'est une pratique qui va être complexe et difficile à mettre en œuvre. J'espère qu'on va éviter cela.

Donc, dans le monde du ccTLD il y a des opérateurs du DNS, il y a des entités, et dans le monde des gTLD il y a des opérateurs qui ne sont pas

toujours en contact avec l'ICANN et qui n'ont pas de contrat, qui ne passent pas de contrat avec l'ICANN. Peut-être que c'est au niveau du gTLD qu'ils ont des contrats, mais peut-être que dans les ccTLD ils n'ont pas des contrats. Oui, pour les opérateurs du DNS, c'est un exemple, ils n'ont pas obligatoirement des contrats de passés avec l'ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Lutz, vous voulez conclure ?

LUTZ DONNERHACKE : Le problème principal que nous avons ici est que nous avons PDP que nous pourrions envisager et nous avons deux personnes qui peuvent parler de cela sur la liste de diffusion. Tout le monde doit être assez silencieux. Donc, même si on a des débats intéressants, je crois qu'il n'y a pas assez d'accès à la discussion. Et je crois qu'il y a une question de communication interne, avec seulement deux personnes qui représentent l'ALAC, qui représentent un autre groupe. Et cela n'est pas très satisfaisant. C'est une nouvelle situation pour nous.

Il y a des personnes qui pourraient proposer des choses intéressantes mais qui n'ont pas le droit de proposer des choses. Donc, en plus, nous avons des débats qui se déroulent en dehors de la liste, notamment au niveau du DNSSEC, et qui parlent de questions pertinentes par rapport au RGDP, mais qui pour le moment ne font pas partie des débats qui existent sur la liste et il n'y a pas assez de participation aux réunions. Donc on va voir les résultats de ce débat dans les réunions, avec des courtes présentations qui nous disent qu'il y a des points importants,

qu'il y a des experts qui peuvent apporter leur concours, avec des calendriers également, avec 10 ou 20 minutes et des objections.

Donc, avant cela, il y a eu des débats qui ont duré des heures et des jours. Donc j'ai peur que pour ce PDP nous nous organisions d'une manière qui ne soit pas toujours la bonne. C'est très complexe parce que la plupart des décisions au niveau du PDP sont conçues d'une manière où les choses sont débattues en dehors de la liste et il n'y a pas de présentation toujours au groupe.

Donc parfois rien n'est débattu deux fois et parfois les décisions ne sont pas prises au bon endroit. Donc c'est un processus qui n'est pas un processus que nous connaissons bien. C'est pour cela que j'ai effectué cette présentation, pour que tout le monde soit au courant de ce dont on parle et de parler un petit peu de l'envergure de la thématique.

Donc je crois qu'il faut continuer à être très vigilant par rapport à ça et nous devons absolument élever notre voix et avoir voix au chapitre et présenter une position pour les utilisateurs finaux, pour les internautes. Sinon, on va être laissé sur le côté de la route.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Lutz, donc je sais que le temps s'écoule beaucoup et c'est un point critique. Je suis d'accord.

Donc je vais quand même laisser Siva et Alan s'exprimer et ensuite on passe au point suivant. Siva, allez-y.

SIVASUBRAMANIAN : Oui, je crois que quelqu'un a mentionné que les opérateurs du DNS n'avaient pas de contrat avec l'ICANN et qu'il n'y a pas de critère de conformité. Donc les prestataires de service DNS jouent un rôle très important au niveau de l'ICANN. Et ils ont des standards à respecter, il y a des recommandations qui sont effectuées pour eux, au niveau du système de l'ICANN. Donc je crois que c'est peut-être une possibilité pour les grands bureaux d'enregistrement, en effet, de réfléchir plus à cela, et de réfléchir donc à ces opérations du DNS.

Deuxièmement, ce groupe de travail, je crois qu'il doit être large et il faut voir ce que l'ICANN effectue et n'effectue pas et se concentrer sur ce qu'il manque, pas d'un point de vue négatif, mais d'un point de vue constructif. On n'est pas là pour critiquer certaines négligences éventuelles de l'ICANN.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Siva. Je note qu'il y aura peut-être des réponses, on a pris note de ce que vous avez dit et nous aurons des réponses dans le chat qui vont arriver. Steinar et Lutz ont noté également. Alan, et ensuite on passe à un autre thème.

ALAN GREENBERG : Oui, merci. Tout le monde peut avoir un serveur DNS et l'ICANN ne peut pas faire de règle là-dessus. C'est la manière dont fonctionne internet, avec les serveurs DNS.

Lutz nous disait que les décisions sont prises et ne vont pas être revues. La norme que je connais, dans tous les groupes récemment, c'est qu'aucune décision n'est prise lors d'une réunion et elle revient toujours lors de la réunion suivante pour qu'on puisse lever des objections, parce que tout le monde ne peut pas être à chaque réunion et ce n'est pas en une seule réunion qu'on va prendre une décision. Donc on doit être en mesure de revenir aux groupes parents et de débattre des choses. Je crois que c'est une règle importante et que nous avons un problème si cette règle n'est pas respectée.

Donc je crois qu'au niveau d'At-Large on pourrait utiliser la liste du CPWG, on pourrait travailler comme cela. Moi je crois qu'on pourrait avoir une liste pour At-Large, avec nos membres et nos suppléants pour qu'on puisse en effet rapidement soulever les problèmes et obtenir des réponses rapidement. Je pense que ce serait une bonne chose. Peut-être qu'on pourrait avoir la permission d'avoir cette liste, une liste très proche de la liste de diffusion, pas pour des contributions, mais pour information.

Donc j'espère que le groupe ne prend pas des décisions lors d'une seule réunion et j'espère qu'on aura un petit groupe de personnes intéressées pour que nos membres soient en mesure de se consulter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Oui, j'espère que le groupe en effet ne prend pas de décision lors d'une seule réunion.

STEINAR : C'est noté.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci à toutes et à tous, merci pour cette excellente présentation. On est un petit peu en retard. Et donc je vais demander à tous d'être brefs dans leurs mises à jour. Nous allons parler des droits curatifs pour les organisations intergouvernementales, je donne la parole à Carlos ou à Yrjo.

YRJO LANSIPURO : Merci Olivier. Je serai bref. Ça me demandera moins de 15 minutes, juste pour résumer. Ce groupe de travail a la mission de décider les cas où les organisations intergouvernementales vont gagner lors d'un règlement de litige et vont se présenter devant la Cour. À ce moment-là, le PDP original des droits curatifs de l'IGO a fait une recommandation pour que le conseil de la GNSO n'accepte pas cela. Et, maintenant, notre travail vise à corriger cette situation.

Donc nous avons abordé le problème de la situation, quelle est la situation pour ces organisations. Et je crois que nous avons trouvé une solution. Nous avons discuté d'une liste possible avec le GAC de ces organisations où utiliser la convention de Paris, l'article 6.

Et, finalement, nous avons proposé une situation que nos membres ont acceptée, les organisations intergouvernementales ont le droit d'abrégier leur nom et, comme ce sont des organisations intergouvernementales, elles ont été établies par des traités faits par des États souverains, par conséquent elles ont la marque et ce serait semblable à cette situation.

Ensuite nous avons discuté de ce qui va se passer après la procédure de l'UDRP, lorsque le titulaire de nom de domaine dit qu'il n'est pas

satisfait, à ce moment-là on dit qu'il faut qu'il y ait un arbitrage parce que l'IGO ne peut pas se présenter devant un tribunal. Cependant, ici il faut voir comment le titulaire de nom de domaine doit donner son consentement.

Et, le troisième point, demain notre groupe va présenter des résultats de son travail au conseil de la GNSO et lundi prochain nous allons continuer à travailler.

Merci, j'en ai terminé.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour cette mise à jour Yrjo, est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Bien, je ne vois pas de main levée, donc nous allons passer au point suivant. Il s'agit de l'EPDP, processus d'élaboration de politique accéléré. Ha, Siva lève la main.

SIVABRAMANIAN : C'est une question destinée à Yrjo. Je pose cette question par rapport à ce qu'il a dit concernant les problèmes liés à l'UDRP. Internet a son propre espace de gouvernance et pourquoi est-ce que nous utilisons encore cette définition de ce que signifie ces noms de domaine, est-ce qu'ICANN peut tenir compte de certaines difficultés, est-ce qu'il peut y avoir des recommandations pour le travail avec les noms de domaine des OIG et autres qui ne sont pas enregistrés comme marque dans leur pays et qui constitue un nom qui pourrait être associé à un service en particulier ? Ou même dans les cas de conflit au niveau des noms de domaine qui pourraient être enregistrés dans un autre pays, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un autre processus ? Parce que c'est un processus

très compliqué, mais au moins on pourrait essayer de réfléchir, parce que c'est l'espace des gouvernements, au moyen de réduire ces problèmes ?

YRJO LANSIPURO : Merci Siva. C'est une question très intéressante. Je ne pourrais que vous répondre que nous sommes en train de travailler, c'est une piste de travail très étroite. Ce sont des questions intéressantes mais nous ne pouvons pas y répondre, voilà.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjo. La piste de travail, et le groupe de travail du mécanisme de droits, est aussi en train de travailler là-dessus. Ce sont donc des aspects de la protection des droits et le groupe de travail aborde ces questions.

Je vois que Siva a toujours la main levée, je m'excuse, mais nous allons passer à l'EPDP, parce que nous sommes légèrement en retard. Alan ou Hadia, qui va prendre la parole ?

[ALAN GREENBERG] : Hadia est en muet, donc je vais prendre la parole. Nous en sommes dans la dernière partie de cet EPDP, nous devons présenter notre rapport le 31 mai. Donc nous avons une réunion encore demain et une autre réunion la semaine prochaine. Le président du groupe ne veut pas reporter la présentation de ce rapport, en plus les vacances approchent, donc nous ne voulons pas le faire.

Nous n'avons pas encore vu le rapport intérimaire, je pense que nous n'allons pas le voir jusqu'à vendredi. Donc nous ne savons pas très bien à quoi ressemble ce rapport.

Il y a certaines préoccupations parmi nous, à savoir s'il y a des positions qui ne sont pas adoptées comme des consensus. C'est-à-dire est-ce qu'il

faudrait avoir pour tous les domaines une détermination de la personnalité physique et morale, si cela n'est pas reflété dans le rapport, nous pensons que nous allons devoir ajouter quelque chose à ce rapport.

Cheryl a dit que les rapports minoritaires ne sont pas acceptés. Donc si c'est le cas, nous allons devoir prendre une décision. Si quelqu'un ici est contre le fait de soumettre quelque chose et demande que cela soit inclus dans le rapport, c'est le moment de nous le faire savoir. Parce que c'est une décision qui doit être prise très rapidement. Si nous constatons que notre position n'a pas été reflétée correctement dans le rapport, comme n'ayant pas été discuté, c'est un premier point.

Nous pouvons avoir l'accord des parties contractantes, nous avons l'affirmation d'une personne en tout cas, que nous allons pouvoir ajouter un nouveau champ au RDDS concernant la personnalité morale et physique. C'est une première chose et c'est positif.

Donc nous en sommes là, nous allons discuter tout cela, les formulaires email, la normalisation, tout cela va être discuté demain.

Donc nous sommes dans une situation dans laquelle les parties contractantes utilisent encore un formulaire web tout à fait inutile dans certains cas et nous ne savons pas comment pas nous allons pouvoir résoudre ce problème. Le président a dit que cela sera réglé par l'IRP phase 1, mais ça ne sera pas une manière efficace d'imposer des règles aux parties contractantes.

Donc nous ne sommes pas dans une très bonne position.

La fin de cette partie approche. Ensuite il y aura une période de commentaires de 40 jours. On ne sait pas si elle va être prolongée ou si elle va inclure la réunion de l'ICANN. C'est là que nous en sommes à ce moment.

Hadia, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ? Si c'est le cas allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan. Je crois que vous avez tout dit. Vous avez mentionné deux problèmes ici, le premier est le fait de refléter notre position, que notre position soit reflétée par ce rapport. Si ce n'est pas inclus, si notre position n'est pas incluse.

Et l'autre point concerne la différence, la capacité des parties contractantes de faire une différence de manière standardisée et, dans ce sens, nous avons une suggestion pour modifier la recommandation de la phase 1 par rapport au champ du RDDS de façon à ajouter ce champ.

Cependant, même si nous avons cette recommandation qui se trouve dans les directives, les directives ne peuvent être appliquées, c'est aussi un problème.

Vendredi je pense que les choses vont s'éclaircir et on pourra vous fournir davantage d'informations lors de notre prochain appel.

ALAN GREENBERG :

Si le groupe recommande qu'il y ait un nouveau champ qui soit ajouté pour le statut de personnalité morale ou physique qui pourrait rester en blanc sans être rempli, à ce moment-là, ce serait bien.

Je ne sais pas si tout le monde dans le groupe comprend cela. C'est ce qu'il nous faut éclaircir. Il y a certaines personnes qui pensent que ce

sont des directives mais nous pensons que ce sont des directives proposées par l'ICANN qui ont un sens.

Donc on a besoin de temps pour en discuter. Je pense que ce sera la dernière partie de notre travail.

Voilà, merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour cette mise à jour. Merci à tous les deux, Alan et Hadia. Et deux réunions encore de ce groupe, cela veut dire que vous êtes en train de voir la lumière au bout du tunnel. Mais des fois certaines choses se prolongent.

ALAN GREENBERG : Oui, n'oubliez pas qu'ensuite nous allons recevoir des commentaires, que nous allons devoir les analyser, donc l'EPDP termine, mais ce n'est pas la fin de notre travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, tout à fait. Il y a un silence total, bon. Merci beaucoup. Nous allons maintenant avancer et nous allons demander un prolongement. Mais le prochain point de notre ordre du jour est la mise à jour des commentaires publics, Jonathan et Evin.

EVIN ERDOGDU : Merci Olivier. Il y a plusieurs points ici à aborder. Donc récemment ratifié par ALAC, la semaine prochaine : il n'y en a pas. Il y a plusieurs procédures de commentaires publics à venir, au mois de juin. Un commentaire public vient d'être ouvert pour la décision, ce sera sous la responsabilité du groupe de travail du budget et des finances et l'autre du plan de participation d'Amérique du Nord, et il finit le 2 juillet.

Et les déclarations en cours de développement, donc la recommandation d'ALAC au conseil de l'ICANN et une déclaration pour l'EPDP. À voter par

ALAC : déclaration d'ALAC sur la GNSO, c'est Greg Shatan qui devrait s'en occuper et qui est responsable de cette équipe de rédaction.

À moins qu'il y ait des commentaires, je donne la parole à Jonathan.
Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci. Donc je pense que quelqu'un va vouloir commenter là-dessus. Je ne sais pas s'il s'agit de l'équipe EURALO ou bien finances et opérations, mais en tout cas il y a cette période de commentaires publics et c'est assez important pour nous.

Merci de ce résumé.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, l'équipe nord-américaine a déjà commenté.

JONATHAN ZUCK : Donc je ne sais pas si on va faire un commentaire formel ou pas. Donc vous pensez qu'il y a assez de modifications que l'on veut obtenir ?

JUDITH HELLERSTEIN : Non, je ne pense pas. Donc je pense qu'en effet le groupe sur les finances et le budget pourrait se pencher là-dessus, mais je crois que nos idées ont été prises en compte, cela a été interactif. Donc je pense qu'il y a eu un bon travail de réalisé et c'est assez facile de dire : oui, nous apprécions le travail qui a été fait, il nous convient.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci. Olivier, je vous redonne la parole pour tout autre point que nous voudrions soulever.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, j'ai vu que Holly Raiche avait levé la main. Peut-être qu'elle pourrait nous aider au niveau du groupe de travail sur les finances et les opérations.

NON IDENTIFIÉ : Oui, je crois qu'on devrait en parler lors de la prochaine réunion la semaine prochaine donc mettez ça, Heidi, s'il vous plait à l'ordre du jour.

NON IDENTIFIÉ : Oui très bien, merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : JE ne vois pas d'autres mains levées, ça veut dire qu'on va passer à tout autre point. Il y a quelques annonces.

Tout d'abord, en ce qui concerne les nouveaux cours ICANN Learn sur la communauté At-Large, ils sont maintenant disponibles. Je ne sais pas qui pourrait dire quelques mots à ce sujet.

JONATHAN ZUCK : Oui, je peux en parler un petit peu. Il y a deux nouveaux cours, un pour l'introduction à At-Large pour les nouveaux venus. Donc c'est un critère obligatoire avant de faire des PDP. Donc c'est important de réfléchir à

l'historique d'At-Large, de bien connaître la structure. Donc, ça c'est un cours qui s'appelle « bienvenue à notre monde ».

Il y en a un autre qui s'appelle « guide pour le développement de politique à At-Large ». Ça, ça réfléchit à la manière dont la communauté At-Large travaille à des PDP, à des développements de politique. Si on veut par exemple s'engager avec le CPWG ce sont des cours tout à fait intéressants et nécessaires.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien merci. Nous avons ensuite RSVP, donc ça c'est une annonce au niveau du forum sur les utilisations malveillantes du DNS, pour explorer l'atteinte du consensus. Ça a été envoyé au CPWG sur la liste de diffusion. C'est le 25 mai, avec de nombreux participants de notre communauté. Donc c'est sur le PIR et le DNS, donc ça peut être tout à fait intéressant comme webinaire, table ronde également.

Il y a également une réunion du leadership. En fait, ça s'est tenu juste avant notre appel, Yrjo peut nous en dire plus car il travaille avec le GAC, il est liaison.

YRJO LANSIPURO : Merci. Aujourd'hui nous avons eu une réunion en effet inter-sessionnelle entre l'ALAC et le GAC, le leadership de l'ALAC et du GAC. Donc nous avons réfléchi à des points, à une coopération plus étroite au niveau de l'EPDP. Et nous avons un ordre du jour qui existe depuis de nombreuses années, et nous avons parlé également de l'écosystème de gouvernance de l'internet. C'est quelque chose qui sera abordé à l'ICANN 71.

Et Maureen, également, a suggéré que nous ayons une réunion conjointe ALAC/GAC à ICANN 71 et qu'on puisse développer cette réunion pour débattre plus avant de certains thèmes plutôt que de simplement gérer ce qui est à l'ordre du jour. Donc nous allons travailler là-dessus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yrjo. Comme vous le savez, Yrjo Lansipuro est la liaison d'ALAC avec le GAC. Donc excellent travail. Ça avance. C'est positif, avec ces deux communautés qui se parlent régulièrement maintenant. C'est excellent.

Enfin nous avons également dans les annonces des mises à jour de l'espace de travail CPWG At-Large. Est-ce qu'Evin veut nous dire quelques mots à ce sujet ?

EVIN ERDOGDU : Je vous mets un lien dans le chat sur l'espace de travail CPWG. On a revu cet espace de travail avec un accès plus facile, pour les nouveaux venus également. Je pense que ce sera plus gérable. Donc vous avez différents diagrammes qui existent et qui seront utiles et que vous pouvez partager avec la communauté. Vous avez cela maintenant à l'écran et vous avez également ces cours qui existent.

Donc je crois qu'il y a beaucoup de ressources qui existent. N'hésitez pas nous donner un retour sur cet espace de travail et on peut mettre à jour cela régulièrement. Merci beaucoup de votre attention.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Evin de ces détails et de gérer cet espace de travail et cette page que nous devons absolument visiter, qui est dynamique, mise à jour régulièrement ; c'est important si vous voulez suivre le développement de politique. Si vous avez des suggestions pour améliorer cette page, n'hésitez pas à nous le faire savoir, et à contacter Evin, ce sera très utile.

Donc je ne vois pas d'autres mains de levées, est-ce qu'il y a d'autres points qui sont à soulever ?

Et bien nous n'avons dépassé que de 8 minutes, c'est pas trop mal. Nous allons donc avoir notre prochaine réunion, point 7. Quand est-ce que cette réunion va se dérouler ?

CLAUDIA RUIZ : Le prochain appel c'est mercredi prochain, le 26 mai à 13 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : 13 h UTC, nous avons cette rotation en effet de nos horaires de réunion. Donc le mercredi 26 mai sera notre prochaine réunion, à moins qu'il y ait un conflit. J'ai bien dit le 26 mai.

Très bien, merci beaucoup de votre attention, merci à toutes et à tous, merci à nos transpositeurs qui ont réussi à limiter les problèmes techniques, merci à nos interprètes également pour leur excellent travail, merci aux membres du personnel qui nous ont soutenus également. Nous vous souhaitons une excellente fin de journée et continuez à travailler avec la liste de diffusion à ce développement de politique.

Merci à toutes et à tous, la réunion est maintenant terminée, l'enregistrement également. Merci de votre attention.

Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]